

## REGLEMENT D'INTERVENTION Aide Départementale « Habiter mieux 71 »

Le Plan Habitat, adopté par l'Assemblée départementale du 10 juillet 2020, fait partie des 5 actions phares du Plan environnement départemental qui permet au plus grand nombre de Saône-et-Loiriens d'adapter leur logement aux effets du réchauffement climatique et d'accéder à la performance énergétique.

### OBJECTIF DE L'AIDE

L'aide « Habiter mieux 71 » vise à soutenir les propriétaires occupants dans la réalisation de travaux d'économie d'énergie d'au moins 35 %.

### BENEFICIAIRES

Propriétaires occupants très modestes et modestes relevant du dispositif « Ma Prime Rénov' Sérénité » (critères de l'ANAH), selon les modalités suivantes :

- Propriétaires occupants très modestes relevant d'une OPAH ou d'un PIG local
- Propriétaires occupants très modestes relevant du secteur diffus
- Propriétaires occupants modestes relevant d'une OPAH, d'un PIG local ou du secteur diffus

### PLAFONDS DE RESSOURCES 2023

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources des Ménages très modestes	Plafonds de ressources des Ménages modestes
1	16 229 €	20 805 €
2	23 734 €	30 427 €
3	28 545 €	36 591 €
4	33 346 €	42 748 €
5	38 168 €	48 930 €
<b>Par personne supplémentaire</b>	<b>+ 4 813 €</b>	<b>+ 6 165 €</b>

*Ces montants sont des "revenus fiscaux de référence" indiqués sur votre feuille d'impôts. Pour une demande d'aide déposée en 2023, il faut prendre en compte le revenu fiscal de l'année 2022.*

*Le nombre de personnes correspond au nombre d'occupants du logement à titre de résidence principale (et non aux parts fiscales).*

*Ces plafonds sont remis à jour au début de chaque année et s'appliquent à compter du 1er janvier de l'année en cours.*

*Source : <https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/documents/Bulletinofficiel-0032774/TREL2235366C.pdf>*

### MODALITES D'INTERVENTION

Ma Prime Rénov' Sérénité de l'ANAH	Subvention du Département	
50% du montant HT des travaux plafonné à 30 000 € pour un gain énergétique d'au moins 35 % (propriétaires occupants très modestes)	1 000 €	Propriétaires occupants très modestes relevant d'une OPAH ou d'un PIG local.
	1 500 €	Propriétaires occupants très modestes relevant du secteur diffus.
35% du montant HT des travaux plafonné à 30 000 € pour un gain énergétique d'au moins 35 % (propriétaires occupants modestes)	1 000 €	Propriétaires occupants modestes relevant d'une OPAH, d'un PIG local ou du diffus



## COMMISSION PERMANENTE DU 8 JUILLET 2022

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE

- ✓ Les demandes de subventions départementales pourront être traitées dans un délai de 2 ans à compter de la notification de l'ANAH.
- ✓ La subvention a une durée de validité de 3 ans à compter de la date de notification.
- ✓ Les travaux ne doivent pas avoir débuté avant le dépôt de toute demande de subvention.
- ✓ Ce dispositif peut être étendu aux propriétaires occupants de copropriétés bénéficiant de l'aide « Ma Prime Rénov' Copropriété » de l'ANAH

### REGLES DE CUMUL

L'aide Habiter mieux 71 est cumulable avec les aides d'Action Logement, l'aide QUALIRENOV'71 et les aides des autres collectivités sous certaines conditions.

### CONTENU DU DOSSIER

- ➔ Formulaire de demande
- ➔ Copies : - de la décision d'octroi de l'aide de l'ANAH  
- avis d'imposition n-2
- ➔ Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

### CONTACT

DEPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE  
Direction de l'Insertion et du Logement Social  
Service logement et habitat  
Espace Duhesme - rue de Flacé – CS 70126 - 71026 Mâcon Cedex 9  
Tél. : 03 85 39 66 48 - Fax. : 03 85 39 56 40  
e-mail : [dils@saoneetloire71.fr](mailto:dils@saoneetloire71.fr)

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- ➔ **ANAH** - Direction Départementale des Territoires – Service Habitat Construction – Tél : 03 85 21 28 00
- ➔ **France Renov'** – Service public de rénovation de l'habitat - <https://france-renov.gouv.fr/> - tél : 0 808 800 700 du lundi au vendredi de 9h à 18h

Les Espaces conseil France Renov' en Saône-et-Loire :

. **CAUE de Saône-et-Loire** 6 quai Jules Chagot – 71300 MONTCEAU- LES-MINES – permanence téléphonique au 03 85 69 05 26 du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 - <https://www.caue71.fr/contacts/contact-faire>

. **ADIL 71** 94 rue de Lyon – CS 20440 – 71040 MACON Cedex – tél : 03 85 39 30 70 - Email : [adil71@adil71.org](mailto:adil71@adil71.org)



## COMMISSION PERMANENTE DU 8 JUILLET 2022

. **Plateforme d'équilibre territorial et rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne** (Communauté d'agglomération du Mâconnais Beaujolais Agglomération, Communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois, Communauté de communes du Clunisois, Communauté de communes de Saint-Cyr-Mère-Boitier) Permanence téléphonique 03 85 21 05 41 ou par Email [renovation@maconnais-sud-bourgogne.fr](mailto:renovation@maconnais-sud-bourgogne.fr)

. **Pôle rénovation conseil du Pays Beaunois** bâtiment Lorraine – 1 boulevard Foch – 21200 BEAUNE – permanence téléphonique au 03 80 24 55 60 – Email : [polerenovation@paysbeaunois.org](mailto:polerenovation@paysbeaunois.org)

. **Espace Habitat Conseil du Grand Chalon** 7, rue Georges Maugey – 71100 CHALON-SUR-SAONE – permanence téléphonique au 03 58 09 20 45